

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 OCTOBRE 2024

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER-MOUGIN, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO.

Excusés : Estelle HIDALGO (Pouvoir à Aurélia TRUNFIO), Yvan JAYET DIT LARAFFE (Pouvoir à Christine BERGER-MOUGIN), Mélanie ZIZZO (Pouvoir à Sébastien FANI).

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Concernant le point n°5, inscrit à l'ordre du jour, le maire explique qu'en l'absence de remboursement amiable des dégâts créés par un automobiliste sur des barrières récemment installées Route de Savières, il avait écrit au procureur de la République pour que, dans le cadre de la procédure en cours, la Commune puisse se porter partie civile et demander le remboursement des dégâts. Entre temps, l'auteur des faits a remboursé une première partie du montant réclamé. Au vu de ce premier versement par lequel les engagements pris sont respectés, le Maire propose de retirer le point n°5. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cette modification.

1. Convention Fourrière animale

Le Maire rappelle que la gestion des chiens errants relève de la compétence du Maire au titre des dispositions du Code Rural et de la pêche maritime. Or, la Commune ne dispose pas à ce jour d'une convention de fourrière.

Plusieurs associations proposent des conventions aux communes pour assurer les missions liées à la gestion des chiens errants. Ainsi, l'association « le Domaine du Pont Pyrimont », basée à Chanay, a conventionné avec de nombreuses communes du secteur Seyssel – Valserhône et propose d'assurer les missions suivantes :

- Capture des chiens et chats errants dans la commune,
- Mise en sécurité si nécessaire,
- Visite et soins chez le vétérinaire du Mont des Princes à Seyssel si nécessaire,
- Garde en pension jusqu'à la récupération par le propriétaire ou délai francs de 8 jours ouvrés à partir du lendemain de la capture.

La convention établit une participation annuelle de 360 € pour les frais de fonctionnement de l'association ainsi que des tarifs par prestation mobilisée :

Prestations	Prix unitaire en € HT
Forfait trappage chats (prise en charge, signalement, intervention, transport,...)	10€/animal + 1,80€/km (du lieu de trappage au cabinet vétérinaire et inversement) par transport
Pension	15€ /jour
Castration mâle + puce + AG	58,93€
Ovariectomie femelle + puce + AG	98,55€
Hystérectomie + puce + AG	108,72€
Simple identification par puce	20,73€
Euthanasie	30€
Anesthésie générale (AG)	20,32€
Crémation à régler directement à ESTHIMA ou au vétérinaire (tarif unitaire sauf si équarrissage déjà prévu par la commune)	67€

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (10 voix) adopte la convention et autorise le Maire à la signer.

2. Rénovation / entretien de la salle des fêtes – Demande de subvention

Le Maire rappelle qu'il y a actuellement plusieurs vitres fissurées à la salle des fêtes (côté baies vitrées et sur la porte d'entrée). Un devis a été demandé pour remplacement des vitres fendues et

remplacement par un vitrage épais. Le devis s'élève à 13 402 € HT. D'autre part, les préconisations du SDIS établies en 2019 lors de la dernière visite réglementaire imposait d'isoler le garage de la cuisine. Un devis avait été établi à l'époque mais n'a pas été validé. L'entreprise sollicitée a mis à jour son devis pour un montant de 1867.50 € HT.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC (programmation 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (10 voix) d'approuver la demande de subvention au titre du FDEC 2025 pour les petits travaux de rénovation / mise en sécurité de la salle des fêtes pour un montant de 15 269.50 € HT et autorise le maire à déposer le dossier de subvention correspondant.

Il est précisé qu'un second dossier pourrait être déposé ultérieurement au titre du FDEC 2026 pour des travaux de mises aux normes de la salle (notamment système de chauffage).

3. Convention financière avec le SDES pour travaux enfouissement de la Muraille

Une réunion en mairie a eu lieu pour faire le point et établir un planning de réalisation des travaux d'enfouissement Rue de la Muraille (présence du SDES, de Grand lac, et pour la commune, Manuel ARRAGAIN, Aurélia TRUNFIO et Jacques PERRILLAT-BOITEUX).

Le planning établi conjointement entre les trois partenaires vise un démarrage des travaux au mois de mars 2025 (travaux préparatoires dès février). Pour rendre ce planning réalisable, l'appel d'offres doit être lancé début décembre.

Ainsi, le maître d'œuvre finalisera l'avant-projet définitif et présentera une version du futur DCE fin octobre / début novembre.

Dès à présent, une convention peut être passée avec le SDES pour lui confier la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de génie civil, d'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public (le SDES ayant déjà la compétence en matière d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité).

Cette convention prévoit également que la participation de la commune (223 738.08 €), avancée par le SDES, soit réclamé par ce dernier en trois échéances :

- 40% du démarrage des travaux,
- 40% à la fin des travaux de génie civil
- 20% à l'établissement du DGD.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (10 voix) approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Il est précisé que le maître d'œuvre doit également proposer à la commune un avant projet modifié et finalisé concernant la sécurisation de la rue de la Muraille (intégrant le carrefour avec la Digue Sarde et un aménagement de sécurisation entre ce carrefour et la salle des fêtes).

Thibault LEFEBRE rejoint la séance à 19h45.

4. Remboursement des frais travaux élagage Chemin Bonetti

Le Maire rappelle que les riverains et usagers du chemin Bonetti ont signalé la chute d'une grande partie d'un arbre de la parcelle B 596 riveraine de la voie. Une intervention a minima a permis de maintenir la circulation ouverte, mais il est nécessaire que les propriétaires de cette parcelle privée effectuent des travaux d'abattage ou d'important élagage pour que cet arbre ne menace plus la route. Un courrier a été envoyé aux propriétaires de cette parcelle ; il s'agit d'une indivision comptant au cadastre 6 propriétaires mais en réalité aujourd'hui 11 propriétaires. Malgré la réponse rapide de certains membres de l'indivision, il n'a pas été possible d'obtenir l'accord de tous. Au vu du danger par rapport à la voie publique, le délai donné dans le courrier envoyé aux indivisaires ayant été dépassé, il convient que la mairie exécute d'office les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider les travaux à effectuer en urgence sur la parcelle B 596 pour un montant de 1580 € et d'établir des titres de recettes pour chacun des propriétaires en indivision de la parcelle.

5. Dégradation de barrières dans le village, engagement de poursuites judiciaires

Comme indiqué en début de réunion ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. Demande du Trésor public – Admission en non valeur

A la suite de deux premières demandes en décembre 2022 et mai 2023, le Trésor public a de nouveau demandé l'admission en non valeur de la créance due à la Commune par M. Veuillet Stéphane, concernant un titre de recettes d'un montant de 120 € lié au remboursement de frais d'évacuation d'une épave sur le parking de l'église. Les services de la trésorerie, à la demande du maire, se sont assurés que le montant de la créance pourrait être remboursé à la commune en de cession du bien immobilier appartenant au tiers concerné. Le Trésorier principal d'Aix les Bains a donc demandé au conseil posé d'approuver l'admission en non valeur d'un montant de 120 € et de prévoir les crédits correspondants au budget.

Les membres du conseil, après débat sont réservés sur la validation d'une telle procédure. En effet, après l'évacuation pour raison de sécurité de ce véhicule épave du parking public, l'impossibilité pour le propriétaire de régler le montant dû à la commune est très vite apparu. Tout en ayant conscience que l'admission en non valeur risque in fine d'être inéluctable, les membres du conseil regrettent profondément cette situation et le signe donné vis-à-vis de la population et des usagers.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix contre et 1 abstention, s'oppose à l'admission en non valeur de la créance comme demandé par les services du Trésor public.

7. Questions diverses

- Contentieux urbanisme lieu-dit Au Clos

Maître Jessica RATTIER, qui représente la commune dans le contentieux urbanisme lié aux constructions effectuées dans la plaine sans autorisation d'urbanisme, s'est de nouveau rendue au greffe pour s'informer d'une éventuelle date pour l'appel de l'affaire dans son volet pénal. En l'absence d'audience prévu à ce jour, il est acquis que l'affaire ne sera pas jugée avant, au moins, le deuxième semestre 2025.

Face à la longueur de ce délai, Maître Rattier a rappelé à la commune qu'elle était en droit de faire exécuter le jugement en première instance, et demander au propriétaire de procéder à la démolition des constructions jugées illégales et à la remise en état. Cette solution aurait le mérite de ne pas attendre l'appel pour une remise en état d'une parcelle dont la situation agricole et inondable a été rappelée à plusieurs reprises. Toutefois, il est nécessaire d'avoir en tête que, si la Cour d'Appel donne raison au propriétaire, celui-ci sera en mesure de demander à la commune de prendre en charge l'ensemble des frais engagés pour la remise en état et ceux qui seront nécessaires à la reconstruction.

Pour ces raisons, les conseillers s'accordent après une discussion non suivie de vote, sur le fait d'attendre la décision de la Cour d'appel.

- Retour exercice PCS

A la suite de la matinée d'exercice organisée le 24/09, quelques ajustements vont être apportés au PCS pour le rendre plus opérationnel et préciser le rôle de chacun. Un travail sera fait en interne à la mairie pour prendre en compte les différents éléments, avec l'objectif de finaliser le PCS avant la fin de l'année.

Un prestataire proposant un système d'alerte de la population viendra prochainement présenter son dispositif.

- Mise en conformité et visite de sécurité de la salle des fêtes

Comme examiné dans le point de l'ordre du jour concernant la demande de subvention, les travaux de mise en conformité et les contrôles réglementaires concernant la salle des fêtes seront effectués au cours des mois d'octobre et novembre avant la visite périodique du SDIS.

- Incivilités dans le village

Le Maire rappelle la survenue de nombreuses incivilités dans le centre du village. Avec des dégradations principalement dirigées contre le mobilier urbain et les équipements publics. La fréquence du phénomène est récente et il est certain que les actes soient le fait d'un petit nombre de personnes. Il est proposé d'observer une

plus grande vigilance quant à certains comportements. A ce stade, si plusieurs membres du conseil ont suggéré l'installation de dispositifs de vidéosurveillance, le maire rappelle qu'ils seraient très coûteux, nécessiteraient la mise en œuvre d'une procédure administrative lourde pour une petite commune et ne régleraient pas le problème dans sa globalité. Il convient de faire appel au civisme de chacun.

L'arrivée de l'automne limitant la survenue de problèmes, un point pourra être fait au printemps.

- **Sécurisation de la traversée du village : premières conclusions**

Les retours concernant la circulation dans le village sont plutôt bons.

Parmi les bémols :

- un riverain s'est plaint du bruit lié au ralentisseur situé à proximité de chez lui,
- un usager a suggéré qu'il aurait été opportun de mieux matérialiser la ligne blanche en partie sud du village pour mieux signaler la présence des barrières bois,
- un riverain est venu en mairie pour souligner que la vitesse entre l'entrée Sud (Montuiset) et le carrefour Tacot reste élevé.
- plusieurs riverains se sont plaints de la présence de végétation sur les bandes piétonnes empêchant de marcher sur les espaces dédiés aux piétons.

Afin de remédier à ces problèmes il est décidé d'étudier la possibilité d'installer deux ou trois miroirs à des points stratégiques et d'imposer aux propriétaires concernés l'entretien des végétaux envahissant l'espace public depuis leurs parcelles privées. Au vu des investissements importants effectués, il n'est pas prévu de nouveaux aménagements lourds avant la fin du mandat. Concernant le marquage, celui-ci pourra être repris ultérieurement lors d'une campagne plus globale de marquage.

- **Rapport d'activité Grand Lac** : document disponible en mairie (version papier) pour consultation et téléchargeable sur le site Internet de Grand Lac.

- **Z.A.N.**

Grand Lac a lancé la démarche ZAN « Zéro Artificialisation Nette » qui devra se traduire dans les documents d'urbanisme dès le prochain mandat. La méthode de travail proposée par l'agglomération a été présentée au cours de l'été. A ce stade, les communes doivent faire remonter les informations concernant les projets actuels et les points de réflexion.

Concernant les OAP communales inscrites au PLUi :

- Panissière Ouest : il est proposé de prendre en compte la construction d'une maison individuelle sur la partie sud pour réfléchir au périmètre du reste de l'OAP
- Pannissière Est : du fait du nombre de propriétaires, la réalisation semble complexe mais il est proposé à ce stade de conserver le projet actuel
- Bonetti : du fait du statut principalement communal, il est proposé de ne pas lancer de réflexion à ce stade du mandat mais de conserver cette réserve foncière aménageable. L'intégration de jardins partagés pouvant être proposés aux locataires de l'OPAC reste d'actualité, un espace est prévu à cet effet au cœur de l'unité foncière.

- **Prochain Collect'infos** : Il est proposé de sortir un Collect'infos courant novembre.

- **Permanences élus / Rencontre avec les habitants** : Remise en place des permanences à compter du 2/11.

- **Cérémonie du 11 Novembre 2024** : Le rassemblement aura lieu à 11h au monument aux morts.

- **Organisation repas de Noël des Aînés** : Il aura lieu le Samedi 7 Décembre. Les invitations seront bientôt diffusées. Un prestataire sera prochainement choisi. En fin de repas, les enfants de la commune seront invités à rejoindre la salle des fêtes pour partager le goûter avec les aînés et participer aux animations.

- **Infos diverses** : pour rappel, le festival Lire en Chautagne sera organisé le 13 octobre.

Prochain conseil : le Mercredi 6 Novembre à 19h. A 18h les agents du Relais Grand Lac / France Service de Ruffieux viendront présenter leur structure et leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.